



## Échange de l'enfant dans lieu public

Par **Emge**, le 11/11/2022 à 12:13

Bonjour,

Compte tenue de l'agressivité verbale et provocations répétées, parfois cris et claquements de porte de la mère de mon fils lorsque je le ramène à son domicile tout ça devant lui ce qui l'effraie (également lorsque c'est sa grand mère qui l'amène elle refuse de la voir désormais à son domicile) puis-je demander à ce que les échanges de l'enfant se fassent dans un lieu public pour tenter de limiter ce genre de comportement, (et qu'il y ai des témoins si madame devient hystérique et injurieuse) par exemple la gare la plus proche à 15min de son domicile, ce qui me serait très utile pour le transport (amoindrir le coût éventuellement en prenant le train ) également en cas de pb avec la voiture ou retenue professionnelle (j'ai parfois des pb de dos et il y a environ 3h00 de route aller retour )

Je souhaite protéger mon fils de 4ans de ces querelles d'adulte je vais saisir le jaf, les arrangements amiables n'étant plus possible puisque madame change d'avis et de planning à sa guise .Merci par avance de vos conseils

Par **Marck.ESP**, le 11/11/2022 à 14:09

Bonjour

Reprenez contact avec le JAF, il pourrait émettre une ordonnance en ce sens.

Echange chez un membre de la famille volontaire ou dans un lieu public désigné, ou lors de la sortie des classes ce qui limite les rencontres entre les parents en conflit .

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764>

Par **miyako**, le 11/11/2022 à 14:40

Bonjour,

Il faut saisir le JAF en urgence

<https://www.cidj.com/vie-quotidienne/justice/saisir-le-jaf-juge-aux-affaires-familiales-en->

[urgence](#)

Un avocat est fortement recommandé .

Cordialement

Par **Emge**, le **11/11/2022** à **15:48**

Merci